



Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 077-217704949-20230622-DELIB2023_041-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13/06/2023
Date d'affichage 13/06/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....20
Réf : 2023-041 Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/06/2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/06/2023 Le Maire, A. MOMON

Le **vingt-deux juin deux mil vingt trois** à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRAUN-BRIOIS, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Elisabeth FRONTIN, Pascale PALARD, Geneviève DARGNAT, Nassima VIGUIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Nicolas POUZET à Alain MOMON,
Maud THOURY à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Sébastien PELLERIN,
Alain GUYONNET,
Gerty EMBOULÉ.

Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON

Réf : 2023-041- **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner signées depuis la séance du 6 avril 2023 :

- DIA n°966 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 784 m², correspondant à une habitation, sise au Panorama, pour un montant de 275 000 €.
- DIA n°967 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 2 m², correspondant à un terrain d'agrément, sise à Marangis, pour un montant de 1 000 €.
- DIA n°968 : Alinéation de parcelles, d'une superficie de 93 m², correspondant à un usage commercial, sise Moulin de Nanchon, pour un montant de 100 000 €.
- DIA n°969 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 37 m², correspondant à une grange, sise au Chesnoy, pour un montant de 45 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces DIA.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27/06/2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Brigitte GOUYON